



Académie de l'Eau

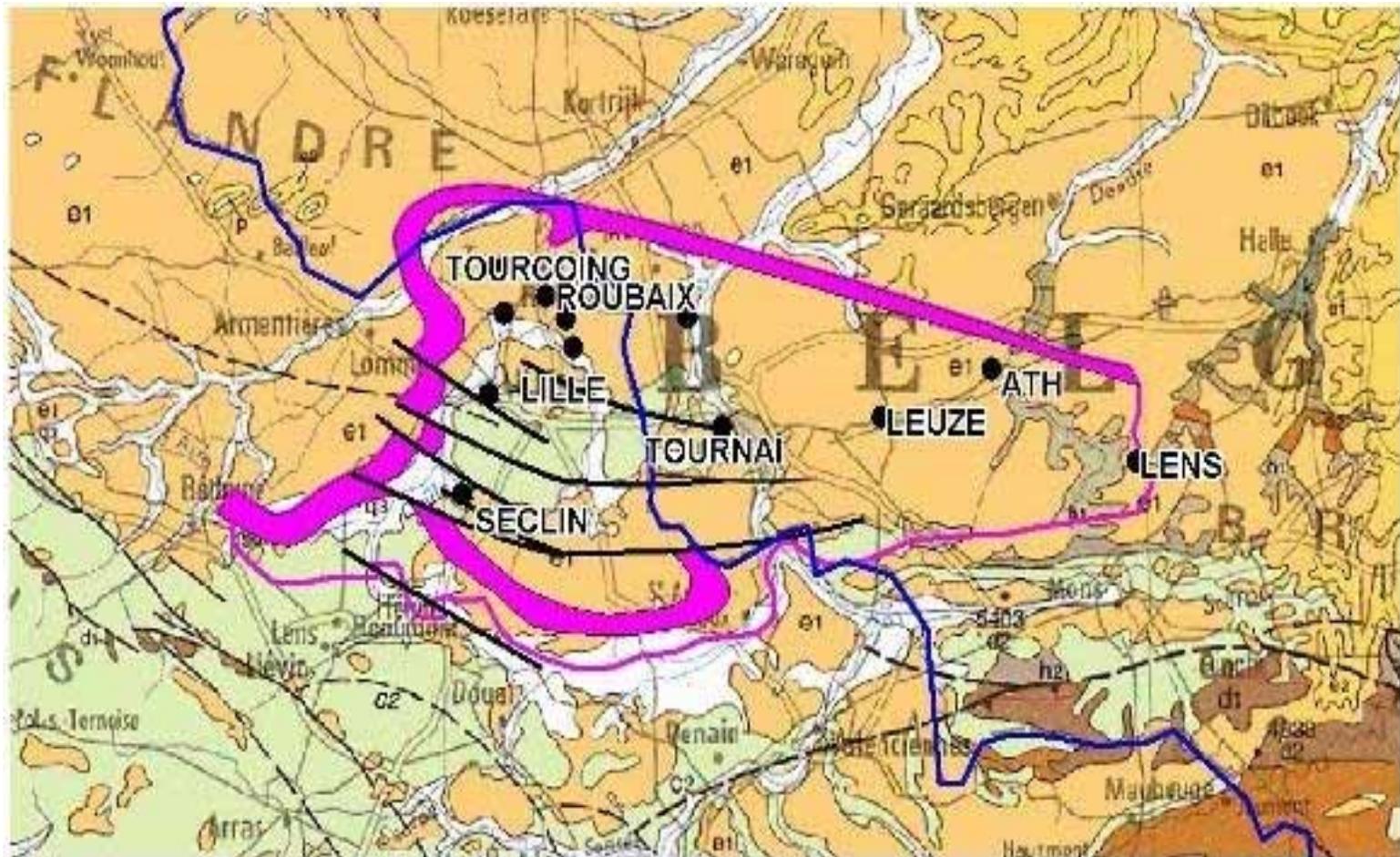


RÉGION WALLONNE

## ***Un exemple de gestion d'un aquifère transfrontalier***

*Le cas des eaux souterraines des calcaires carbonifères partagées entre la France, la Région flamande et la Région wallonne*

*A.L. Roux et J.M. Wauthier*



Une **nappe surexploitée** entraînant:

- un abaissement général du niveau de la nappe,
- une réduction progressive des réserves disponibles,
- une menace de réduction ou de rupture de l'approvisionnement de tous les usagers,
- une accélération des dégâts d'origine karstique en surface

## **Face à cette surexploitation,**

- D'abord des actions (scientifiques, techniques, administratives, financières...) mais souvent menées en ordre dispersé permettent plus ou moins la stabilisation de la ressource mais pas la restauration
- Puis, plus récemment, diverses coopérations:
  - suivi permanent de l'accord Flandre-Wallonie pour la gestion équilibrée de la ressource,
  - coopération trilatérale en marge de la Commission Internationale de l'Escaut,
  - préparation d'une étude scientifique de la ressource dans l'optique trilatérale

## **Le Colloque de Tournai - 9 février 2007**

a mis en évidence la volonté partagée de signer une convention tripartite (objectif fin 2007) pour mettre en œuvre:

- un réseau de surveillance complémentaire à celui requis par la Directive Cadre sur l'Eau et celle « fille » sur les eaux souterraines
- un observatoire de la ressource (modélisation transfrontalière = gestion et suivie de la ressource)
- une concertation permanente au sein de la Commission Internationale de l'Escaut

## Le Colloque de Tournai – 9 février 2007

a émis des recommandations plus générales pour la gestion des aquifères transfrontaliers:

- **Mise en œuvre d'une concertation entre les parties comprenant:**
  - \* une ***phase technique préalable d'échanges*** au niveau technique d'informations sur l'eau, sa gestion, ses enjeux pour définir des études et des actions communes
  - \* la ***concertation des décideurs*** concernés de chacune des parties avec la participation d'institutions régionales ou internationales, de pays amis ou d'experts reconnus internationalement

- **Actions dépendant de chacune des parties:**
  - \* ***Les réseaux de surveillance***, à mettre en place de façon coordonnée et homogène pour constituer des banques de données permettant d'interpréter l'évolution de la nappe et sa modélisation.
  - \* ***La réglementation***, adopter des dispositions adaptées et en assurer l'application, telles que déclarations et autorisations de prélèvements et de rejets.
  - \* ***La participation des acteurs***, associer toutes les catégories d'utilisateurs, publics et privés, à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables